le mardi 8 avril 2003

13 h

Prière.

Le président accueille à la Chambre M. Albert Moses, consul général des Pays-Bas.

M. Huntjens, du Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé, présente le troisième rapport du comité, dont voici le texte :

le 8 avril 2003

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Le Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé demande à présenter son troisième rapport de la session.

Le Comité des projets de loi d'intérêt privé se réunit le 8 avril 2003 à la Chambre du Conseil législatif et étudie le projet de loi suivant :

56, Loi de 2003 sur l'Église anglicane.

Il recommande à la Chambre l'adoption sans amendement de ce projet de loi.

Le comité demande à présenter un autre rapport.

Je propose, appuyé par M. McGraw, que le rapport soit adopté par la Chambre.

Le vice-président du comité, (signature) Tony Huntjens, député

La motion d'adoption du rapport du comité, mise aux voix, est adoptée.

L'hon. M^{me} Jardine dépose sur le bureau de la Chambre un document intitulé *Réponse du gouvernement au Rapport définitif du Comité spécial de la*

gouvernance locale et de la collaboration régionale : Gouvernance locale et collaboration régionale au Nouveau-Brunswick : avril 2003.

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par M. S. Graham:

59, Loi sur la protection des bénévoles;

par l'hon. E. Robichaud:

60, Loi établissant la Charte des droits et responsabilités en matière de santé;

par l'hon. M. Mesheau:

- 61, Loi de 2003-2004 portant affectation de crédits;
- 62, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick;

par l'hon. M^{me} Jardine :

63, Loi modifiant la Loi sur les municipalités.

Il est ordonné que ces projets de loi soient lus une deuxième fois à la prochaine séance.

Il est unanimement convenu de passer outre à l'étude des motions émanant des députés, pour laquelle deux heures sont prévues.

L'hon. M. Green annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre, après les troisième et deuxième lectures, se forme en Comité plénier pour étudier les projets de loi 48 et 57.

À l'appel de la troisième lecture du projet de loi 30, *Loi sur l'électricité*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Bernard, vice-président, assume sa suppléance.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend le fauteuil.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 30 soit maintenant lu une troisième fois, mise aux voix, est adoptée par le vote nominal suivant :

	POUR: 31	
l'hon. M. Mesheau	M. LeBlanc	M. Landry
l'hon. M. Green	M ^{me} Poirier	M. Laforest
l'hon. D. Graham	M. Cosman	M. Savoie
l'hon. M. Mockler	M. Jordan	M. Bernard
l'hon. E. Robichaud	M. Malley	M. MacKenzie
l'hon. M. Furlong	M. Stiles	M ^{me} Dubé
M. Sherwood	M. MacDonald	M. J. Dubé
l'hon. M ^{me} Jardine	M. Forbes	M. Moore
l'hon. M. Volpé	M. Kinney	M. Williams
M. J. Betts	M. McGraw	
M ^{me} Fowlie	M. Steeves	
	CONTRE: 7	
M. Richard M. S. Graham M. Lee	M. Haché M. Allaby M. Kennedy	M ^{me} Weir

Le projet de loi 30, Loi sur l'électricité, est en conséquence lu une troisième fois et adopté.

Est lu une troisième fois le projet de loi suivant :

31, Loi créant le Conseil consultatif de la jeunesse du Nouveau-Brunswick.

Il est ordonné que ce projet de loi soit adopté.

À l'appel de la troisième lecture du projet de loi 32, Loi créant le Conseil consultatif des aînés du Nouveau-Brunswick, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 32 soit maintenant lu une troisième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 32, *Loi créant le Conseil consultatif des aînés du Nouveau-Brunswick*, est en conséquence lu une troisième fois et adopté.

Sont lus une troisième fois les projets de loi suivants :

50, Loi modifiant la Loi sur la Cour provinciale;

51, Loi modifiant la Loi sur la Cour provinciale.

Il est ordonné que ces projets de loi soient adoptés.

À l'appel de la troisième lecture du projet de loi 54, Loi modifiant la Loi sur les assurances, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 54 soit maintenant lu une troisième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 54, *Loi modifiant la Loi sur les assurances*, est en conséquence lu une troisième fois et adopté.

Est lu une troisième fois le projet de loi suivant :

55, Loi modifiant la Loi sur le Conseil exécutif.

Il est ordonné que ce projet de loi soit adopté.

Est lu une deuxième fois le projet de loi suivant :

58, Loi modifiant la Loi électorale.

Il est ordonné que ce projet de loi soit renvoyé au Comité plénier.

La Chambre se forme en Comité plénier sous la présidence de M. Ashfield.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre se trouvant empêché, M. Bernard, vice-président, assume sa suppléance. Le président du comité, M. Ashfield, demande au président suppléant de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport du projet de loi suivant sans amendement :

57, Loi sur le crédit d'impôt pour les investisseurs dans les petites entreprises.

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de faire rapport du projet de loi suivant avec des amendements :

48, Loi modifiant la Loi de 1999 sur la distribution du gaz.

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président suppléant de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie; la motion est adoptée.

La séance est levée à 17 h 45.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

documents demandés dans les avis de motion 91 et 95 (4 avril 2003); UPM-Kymmene Miramichi Inc. : Lower Miramichi License #3 Forest Management Plan 2002-2026

[documents demandés dans l'avis de motion 58, session 2001-2002]

UPM-Kymmene Miramichi Inc.: Upper Miramichi

License #4 Forest Management Plan 2002-2026 [documents demandés dans l'avis de motion 58, session 2001-2002]

(7 avril 2003).

(7 avril 2003);